



Membres présents : M. le Maire, André JACOB, Mrs les Adjointes au Maire, Claude AFFOLTER et Gérard DURINGER, Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL et Elodie ROTH.

Absente excusée : Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019 est adopté.

1. TRAVAUX EN COURS

Travaux de voirie – réaménagement de la RD 64 rue d'Offenheim

Ce projet est en phase d'études d'avant-projet. Suite à la dernière séance du 5 juillet, le plan d'étude a évolué pour tenir compte des observations émises lors de la dernière réunion de travail du 18 juillet en Mairie. L'assemblée examine et commente ce soir la dernière version modifiée du plan d'étude du réaménagement de la voirie rue d'Offenheim et fait les constats suivants.

- Le repositionnement du plateau surélevé en face de l'entrée de la rue du Mühlrain est conforme.
- Les surcharges minérales au niveau des deux intersections de la RD 64 devront être prolongées dans les entrées des rues du Houblon, de la Citadelle et de la Moutarde.
- Le plateau surélevé à l'entrée de la rue de la Moutarde est à supprimer et à remplacer par un passage pour piétons.
- Le principe d'une chaussée de 5.80 m de large avec des bordures de trottoir hautes du côté gauche depuis le carrefour RD31 rue Principale/RD64 jusqu'à l'entrée de la rue des Acacias, et du côté droit à partir de l'entrée de la rue de la Citadelle jusqu'à l'entrée de la rue du Mühlrain est accepté.
- L'aménagement d'un parvis avec une placette et un kiosque à livres qui s'inscrit dans une zone de rencontre s'étendant aux abords des entrées des rues des Acacias, de la Moutarde et de la Citadelle soulève des objections :
 - o la présence d'un seul et unique passage protégé pour piétons au centre de la zone n'est peut-être pas suffisante,
 - o l'entrée de la rue des Acacias est imbriquée dans le parvis et devrait être mieux délimitée par des barrières de ville ou des potelets,
 - o le tracé de la route est trop proche des entrées des rues de la Moutarde et de la Citadelle.
- La reconfiguration du carrefour RD64/RD31 rue Principale avec un îlot de voirie conçu avec une zone de refuge pour les piétons est satisfaisante. Une attention toute particulière devra être accordée à la largeur de la voie du côté droit de l'îlot au sortir de la rue d'Offenheim vers la rue Principale.
- La mise en valeur lumineuse du sentier depuis la cour de l'école maternelle jusqu'au débouché de la rue de Griesheim va poser problème et risque d'être très onéreuse en raison de l'étroitesse du sentier qui interdit le passage d'engins de chantier.
- Les abords du sentier piétonnier depuis le parking de la salle des fêtes vers la cour de l'école maternelle devront être traités (nettoyage de la végétation sur le talus, mise en place d'une rambarde sécurisée en aluminium).
- Les aménagements en bordure du parking de la salle des fêtes seront revus (mise en place d'un garde-corps à côté des trois marches d'escalier, restructuration de la plate-bande végétale).

Ces observations seront transmises au maître d'œuvre lors de la prochaine réunion de travail prévue le 11 septembre 2019.

Travaux au cimetière communal

Le projet de plan définitif de l'aménagement de la partie basse du cimetière communal réalisé par le bureau SFI est présenté par M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire. L'allée centrale en mauvais état a été redessinée et les espaces verts de part et d'autre ont été sectorisés pour des tombes à urnes et des sépultures à l'avant, des colombariums, des cavurnes et un jardin du souvenir à l'arrière. L'allée centrale sera traitée en pavés ou en résine, solution qui a la préférence de M. le Maire pour éviter la prolifération des mauvaises herbes. Des bacs pour la récupération des déchets végétaux et plastique seront mis en place. Le plan est validé en l'état pour permettre le lancement de l'avis d'appel public à concurrence dans les meilleurs délais.

2. REMPLACEMENT DU PARC RESIDUEL DES LUMINAIRES « BOULE »

Le principe du remplacement du parc résiduel des 78 luminaires « boule » fonctionnant avec des lampes au sodium de 150 watts est réaffirmé ce soir en séance du conseil municipal compte-tenu de leur caractère obsolète et énergivore. Il est décidé de les remplacer par des plateaux led à adapter sur les mâts d'origine de 4 m de hauteur. Le Maire rappelle que ces travaux entrent dans le champ de la procédure des marchés publics en procédure adaptée supérieurs à 25 000 € HT et inférieurs à 90 000 € HT. Depuis le 1^{er} octobre 2018, ces marchés sont obligatoirement dématérialisés sur une plateforme acheteur permettant le téléchargement du dossier de consultation par les entreprises et l'envoi des offres par voie électronique de manière sécurisée ; les offres papier n'étant plus autorisées pour ce type de marché. La rédaction des pièces du marché est en cours en vue de leur mise en ligne sur le site www.e-marchespublics.com.

M. Sébastien DURST signale à ce propos que les luminaires « boule » du sentier du Heuberg sont hors service depuis plusieurs semaines. Le Maire explique qu'aucune maintenance n'a été effectuée sur les lampadaires d'éclairage public au cours de la période estivale en raison de la fermeture annoncée de la société Alfred Roth Electricité de Lampertheim. Toutefois, des contacts vont être pris rapidement avec des entreprises spécialisées dans les travaux d'électricité de bâtiments et d'éclairage public pour revenir à une situation de fonctionnement normale avec un ou deux nouveaux prestataires attirés.

3. PRESENTATION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE : LE RIFSEEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions (contraintes du poste), de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Ce point est présenté par la secrétaire de Mairie qui expose les grandes lignes de la réforme du nouveau régime indemnitaire concernant les agents de la fonction publique de l'Etat étendu aux agents de la fonction publique territoriale. Le RIFSEEP a vocation à remplacer l'ancien régime indemnitaire mis en place par délibération du 7 décembre 2012 dont bénéficient les agents de la commune de Pfulgiesheim et qui continue à s'appliquer tant que le RIFSEEP n'est pas instauré. La délibération d'instauration du RIFSEEP à prendre par le conseil municipal devra être précédée par un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour pouvoir s'appliquer règlementairement. De manière générale, le RIFSEEP repose sur une dualité de primes dont l'IFSE constitue le socle et le CIA une part facultative liée à l'engagement professionnel et à la manière de service. Les plafonds de deux primes sont réglementés par l'Etat et librement modulables par le conseil municipal. La prime socle du RIFSEEP, l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et l'Expertise, l'IFSE, tient compte du degré de qualification du poste occupé par l'agent, de son expérience professionnelle, et des sujétions particulières ou contraintes du poste, selon un système de cotation du poste qui permet à l'agent de prétendre à un certain montant de prime, fixé par arrêté du Maire, dans la limite des montants plafonds arrêtés par le conseil municipal. La délibération d'instauration du RIFSEEP n'étant pas susceptible d'être adoptée en séance de ce jour, elle sera représentée au conseil municipal dès réception de l'avis favorable du Comité Technique.

4. PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION D'ADHESION DE LA COLLECTIVITE A LA CONVENTION MUTUALISEE DE PREVOYANCE DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Ce projet de délibération prévoit l'adhésion de la commune de Pfulgiesheim à la convention de participation mutualisée souscrite par le Centre de Gestion du Bas-Rhin avec le groupe COLLECTEAM-IPSEC en vue de faire bénéficier ses agents d'une assurance prévoyance couvrant les pertes de revenus liées aux maladies, aux accidents, à l'invalidité ou au décès pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025. Une participation financière mensuelle de 25 € à verser par la commune pour chaque agent, titulaire ou contractuel, travaillant à temps complet, ou proratisée le cas échéant en fonction du coefficient d'emploi de l'agent, est proposée par M. le Maire. Le projet de délibération fixe également l'assiette de cotisation retenue pour le calcul de la cotisation mensuelle due par chaque agent et qui, pour une meilleure

couverture des risques, englobe le traitement indiciaire brut, la NBI et le régime indemnitaire. Ce point, comme le précédent, est présenté à titre informatif et ne peut en l'absence d'accord du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin, être soumis au vote de l'assemblée.

5. PLUI : AMENAGEMENT DE LA ZONE DU MEYERACKER

Le Maire annonce que le Service des Domaines a évalué à 5 500 € HT l'are la valeur vénale des terrains sis dans la future zone IAU établie sur les bans de Griesheim-sur-Souffel et de Pfulgriesheim. Un point d'avancement de ce dossier sera fait le mardi 1^{er} octobre à 19 h avec le conseil municipal.

6. ENQUETE PUBLIQUE N° 2 : EVALUATION DES PROPRIETES DANS LE PERIMETRE DE REMEMBREMENT

L'enquête publique relative au classement des terres agricoles et des prés inclus dans le périmètre de remembrement des communes de Truchtersheim, Lampertheim, Pfulgriesheim et Schnersheim a lieu du 2 septembre au 3 octobre 2019. Deux permanences seront tenues en Mairie par le géomètre et le Président de la commission intercommunale d'aménagement foncier les jeudi 12 septembre 2019 de 9 h à 12 h et lundi 23 septembre 2019 de 16 h à 19 h. Le Maire informe qu'il rencontrera prochainement les responsables du groupe Vinci pour leur présenter le projet de plan des chemins communaux issus du remembrement en lien avec le tracé de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg. A ce sujet, le groupe Vinci va communiquer prochainement sur les dispositions prises quant au dimensionnement définitif des bassins autoroutiers d'assainissement conformément aux prescriptions préfectorales de l'arrêté du 30 août 2018 autorisant la réalisation des travaux nécessaires au projet. M. Paul LOSSEL intervient et informe le Maire que le chemin longeant le terrain de football est définitivement coupé en raison des travaux et ne permet plus d'accéder à la partie Ouest du ban communal.

DIVERS

Rentrée scolaire 2019/2020

Les effectifs restent stables avec 45 enfants pour les deux classes de maternelle et 81 enfants pour les quatre classes de l'école élémentaire répartis dans une classe de CP à 14 enfants, deux classes à double niveaux et une classe de CM2. Un certain nombre de petits travaux ont été réalisés avant la rentrée scolaire et des chaises neuves ont été commandées pour la salle de classe de Mme Clotilde WAEGELE à l'école élémentaire. Des travaux complémentaires de remise en état du portail de l'ancienne école infantine, rue de Truchtersheim, de raccords de peinture dans la salle de classe de Mme DUPOUY et de pose d'un raccord de lino dans le couloir à l'école maternelle seront effectués à la Toussaint par le peintre Alain FORLER de Mittelhausbergen.

10^e anniversaire de la garderie le samedi 14 septembre 2019

Rendez-vous est donné aux conseillers municipaux pour la préparation de la salle des fêtes à 9 h le samedi matin 14 septembre 2019. Après discussions, l'assemblée valide les commandes pour le vin d'honneur des 160 invités offert par la commune à cette occasion.

Mise à disposition de la salle de classe enfantine pour la dispense de cours d'anglais

La demande émane de Mme Pauline ZOBEL qui recherche un local communal pour créer un atelier d'anglais avec un groupe de 15 enfants de 3 à 11 enfants, le samedi matin de 9 h 30 à 11 h, à partir du 21 septembre 2019 et jusqu'au 27 juin 2020. Le conseil municipal, après en avoir débattu et par délibération, décide, à l'unanimité, de mettre à disposition de l'intéressée l'ancienne salle de classe enfantine, dans le cadre d'une convention d'utilisation des locaux, en contrepartie d'une participation financière de 50 € par trimestre à verser à terme échu à la commune.

Réunion du comité inter-associatif

Comme chaque année au moment de la rentrée scolaire, il est d'usage de convoquer tous les représentants associatifs locaux pour établir les plannings d'occupation des salles communales (salles de motricité des écoles, salle de musique, salle des fêtes) pour l'année suivante. La date sera fixée au début du mois d'octobre.

Participation financière de l'ASP au remplacement des buts du stade municipal

Le Président de l'Association Sportive de Pfulgriesheim s'engage à verser à la commune une participation financière de 2 591 € pour le remplacement des deux buts du stade municipal. La délibération actant le versement d'une subvention d'équipement au profit de la commune est prise à l'unanimité.

Messti des 21 et 22 septembre 2019

Un appel est lancé aux conseillers municipaux pour compléter l'équipe des jalonneurs placés autour de la zone du messti.

Constitution d'une équipe de coureurs/marcheurs de Pfulgriesheim pour la 2^e édition des foulées roses

Le Maire propose de solliciter l'association de Running ATTIR d'ELLES de Pfulgriesheim pour constituer un groupe originaire de Pfulgriesheim participant à la 2^e manifestation des foulées roses le samedi 5 octobre à 17 h au départ du centre sportif de Willgottheim. Un flyer d'information sera distribué à ce sujet aux administrés.

Extension de la fibre optique le long de la RD 31 vers l'exploitation de M. Claude ROTH

Dans ce dossier déjà évoqué lors de la séance du 5 juillet 2019, le montant du devis pour la pose d'un 4^e fourreau et les équipements (chambres) est passé de 7 0000 € HT à 5 427.50 € HT suite aux négociations engagées par M. le Maire avec la société SADE TELECOM. Aucune décision n'est prise pour l'instant.

Travaux dans le chœur de l'Eglise

Il a été signalé que de petites plaques de crépis tombaient au sol dans le chœur de l'Eglise. Il est prévu de faire un état des lieux en vue d'éventuels travaux avec l'Architecte des Bâtiments de France et M. Gérard HOST, Président du Conseil de Fabrique.

Grille d'avaloir bruyante devant le n° 25 rue Principale

Il sera demandé à la société COLAS d'Ostwald de souder la grille d'avaloir afin d'atténuer les nuisances sonores dues au claquement de la grille au passage des véhicules.

Devenir du distributeur automatique de billets (DAB) de l'agence du Crédit Mutuel

Le Maire donne lecture du courriel de M. OUDART demandant le maintien du DAB du Crédit Mutuel à Pfulgriesheim et propose de refaire un courrier dans ce sens auprès des instances décisionnelles du Crédit Mutuel.

TOUR DE TABLE

M. Bertrand MEYER, conseiller municipal siégeant au Comité directeur du SIVOM la Souffel informe l'assemblée que des changements sont intervenus dans l'organisation du travail des agents de l'équipe VEV et dans le mode de traitement des espaces verts des cimetières avec le rétablissement de l'usage de produits désherbants. Il signale également qu'un système de verrouillage a été posé sur le couvercle d'accès au puits d'arrosage du stade municipal.

M. Sébastien DURST, Président de l'association La Cabane des Acacias en charge de l'accueil périscolaire des enfants des écoles maternelle et élémentaire présente le bilan d'activité de l'association La Cabane des Acacias qui accuse un déficit budgétaire pour l'année scolaire 2018/2019, dû au renforcement du personnel et à la hausse des frais de fonctionnement pour faire face à l'accueil d'un surcroît d'enfants (15 à 19 enfants accueillis le matin, 30 enfants accueillis le soir). M. DURST indique que l'association est à la recherche de retraités ou d'étudiants pour remplacer ponctuellement le personnel en cas d'absence, et sollicitera une aide financière auprès de la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland pour rétablir l'équilibre financier du budget de l'association.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande le passage de la débroussailleuse devant les abris-bus. Par ailleurs, elle déplore que les bacs des déchets ménagers de l'immeuble SIBAR du 7 rue de la Colline se trouvent toujours sur le parking. Le Maire propose d'adresser un courrier au nouveau directeur de la SIBAR pour l'alerter sur l'état général de l'immeuble et sur l'absence de local de stockage approprié pour ces bacs.

Mme Elodie ROTH déplore la vitesse excessive des véhicules dans la rue de la Citadelle et souhaite que la gendarmerie fasse des contrôles de vitesse plus réguliers.

M. Gérard DURINGER propose de réfléchir à l'organisation des fêtes de fin d'année qui se profilent à l'horizon. Le repas des aînés est fixé le dimanche 8 décembre 2019 et la réception du Nouvel An le vendredi 3 janvier 2020.

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 11 octobre 2019 à 20 h.

La séance est close à 23 h 17.